

**Inscription définitive individuelle**  
**Année scolaire 2024-2025**

Photo

En cas d'intérêt pour l'Accueil extrascolaire de Broc-Botterens, nous vous remercions de transmettre ce formulaire par email ([aes.timoun@gmail.com](mailto:aes.timoun@gmail.com)) ou de l'apporter directement à l'accueil jusqu'au 31 mai 2024.

L'ouverture des blocs sera décidée en fonction du nombre d'inscriptions. Vous recevrez une confirmation à la fin du mois de juin 2024.

Les tarifs indiqués sur le site internet sont indicatifs. Ils concernent l'année 2023-2024 et sont sous réserve de modifications pour 2024-2025.

## 1. VOTRE ENFANT ET SON ENVIRONNEMENT FAMILIAL

### 1.1. Son identité

Nom		Prénom	
Date de naissance		Degré de scolarité pour l'année scolaire concernée	
Adresse complète			

### 1.2. Sa santé

Éléments particuliers à signaler au niveau de la santé ou d'un traitement médical en cours	
Allergie(s) éventuelle(s) à signaler	
Régime alimentaire particulier	
Nom et adresse du médecin traitant	
Nom et adresse du dentiste traitant	
Caisse maladie et adresse de son siège	
Assurance-accident et adresse de son siège	

### 1.3. Son environnement familial

Nom du père		Nom de la mère	
Prénom du père		Prénom de la mère	
Date de naissance		Date de naissance	
Etat civil		Etat civil	
Adresse complète		Adresse complète	
Numéros de téléphone fixe et portable		Numéros de téléphone fixe et portable	
Numéro de téléphone professionnel		Numéro de téléphone professionnel	
Adresse mail de contact pour l'AES		Adresse mail de contact pour l'AES	
Numéro à contacter en cas d'urgence		Numéro à contacter en cas d'urgence	
Employeur(s) actuel(s) du père		Employeur(s) actuel(s) de la mère	
Langue(s) parlée(s) à la maison		Prénom et âge des <b>frères/sœurs</b> (le cas échéant)	

## 2. VOTRE ENFANT ET TIMOUN

### 2.1. Démarrage de l'accueil extrascolaire

Mon enfant fréquentera l'accueil (*cochez ce qui convient*)

À partir de la rentrée scolaire d'août     A partir de la date suivante : \_\_\_\_\_

### 2.2. Informations sur sa scolarité

Lors de son démarrage à Timoun, votre enfant sera :

En \_\_\_\_\_ H (degré scolaire)

dans la classe de \_\_\_\_\_ (enseignant.e.s), Téléphone : \_\_\_\_\_

*(si l'enseignant.e est inconnu.e à ce jour, veuillez transmettre son nom dès que possible)*

### 2.3. Type de fréquentation de Timoun

Mon enfant fréquentera l'accueil (*cochez ce qui convient*)

- De manière régulière** = de la même façon toutes les semaines de la période scolaire
- De manière irrégulière** = placement à l'accueil en fonction des horaires irréguliers des parents  
→ horaires à transmettre au plus tard le 15 du mois en cours pour le mois suivant

En cas de fréquentation régulière, je souhaite inscrire mon enfant pour le(s) bloc(s) suivant(s) :  
veuillez faire une croix, svp :

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
<b>BLOC 1</b> (matin, 6h45 à 7h50)					
<b>BLOC 10</b> (alternance matin, 7h50 à 11h30)					
<b>BLOC 2</b> (midi, 11h30 à 13h15)					
<b>BLOC 20</b> (alternance ap. midi, 13h15 à 15h05)					
<b>BLOC 3</b> (après-midi, 15h05 à 18h15)					

Remarques :

	<b>Blocs ouverts</b> (confirmation à fin juin 2024)
	<b>Blocs fermés</b>

### 2.4. Autorisation photo

Dans le cadre des activités de Timoun, des photographies peuvent être réalisées par l'équipe socio-éducative. Nous sollicitons donc votre autorisation pour l'utilisation de ces photos représentant votre enfant.

Placer une croix dans les cases

Utilisation	D'accord	Pas d'accord
Utilisation de photographies pour <b>des communications aux parents</b> des enfants fréquentant Timoun	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Utilisation de photographies pour <b>affichage dans les locaux de l'AES</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Utilisation de photographies pour insertion dans <b>le bulletin scolaire</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Utilisation de photographies pour communication sur Timoun dans des <b>articles de journaux</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

## 2.5. Autorisation de prise en charge de votre enfant à la sortie de l'AES

Si vous souhaitez qu'une connaissance prenne en charge votre enfant à la fin de sa présence à l'AES, nous vous demandons de nous en informer par écrit.

Toute personne autorisée, mais inconnue de l'équipe socio-éducative, devra présenter un justificatif d'identité.

Liste des **personnes autorisées** à prendre en charge votre enfant :

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_ Téléphone : \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_ Téléphone : \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_ Téléphone : \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_ Téléphone : \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_ Téléphone : \_\_\_\_\_

*En cas de besoin ponctuel en cours d'année scolaire, il sera nécessaire d'en informer l'équipe socio-éducative et de remettre un mot écrit avec l'identité de la personne prenant en charge votre enfant en temps voulu.*

## 2.6. Autorisation de départ seul(e) de votre enfant

J'**autorise** mon enfant à quitter l'AES seul à la fin de son temps de présence. Horaire : \_\_\_\_\_

Je **n'autorise pas** mon enfant à quitter l'AES seul à la fin de son temps de présence.  
*En cas de besoin ponctuel, une demande d'autorisation exceptionnelle devra être transmise à l'équipe socio-éducative en temps voulu.*

### 3. FACTURATION

#### 3.1. Les revenus du foyer

Le tarif de l'accueil extrascolaire est dépendant du revenu des parents. Le cumul des salaires annuels bruts du foyer, selon avis de taxation (lignes 1.110), est à transmettre pour les demandes de tarifs A à C.

Cocher ce qui convient dans le tableau ci-dessous.

En cas de revenus supérieurs ou égal à CHF 100'000.-, le tarif maximum (tarif D) entre automatiquement en vigueur et les avis de taxation ne sont plus à fournir.

	Pour tarif A, en frs	Pour tarif B, en frs	Pour tarif C, en frs	Pour tarif D, en frs
	Jusqu'à 40'000.-	De 40'001.- à 60'000.-	De 60'001 à 99'999.-	100'000.- et plus
Revenu annuel du foyer parental	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Pour être appliqués, les tarifs A à C nécessitent un justificatif, à transmettre avec le formulaire d'inscription : dernier avis de taxation reçu + 3 dernières fiches de salaire

#### 3.2. Mode de transmission de la facture

La facture mensuelle est transmise par défaut par courrier postal.

Pour une facture électronique, merci de sélectionner la Commune de Broc dans votre ebanking.

La facture intervient **mensuellement**, sur une base d'un **délai de paiement de 30 jours**.

J'ai/nous avons pris connaissance des conditions tarifaires et du règlement de l'accueil extrascolaire « Timoun » et je certifie/nous certifions que les renseignements donnés sont exacts. Nous nous engageons à respecter le règlement de l'accueil extrascolaire « Timoun » accessible sur le site des communes de Broc et de Botterens.

Lieu et date : \_\_\_\_\_

Signature des parents :

(ou des représentants légaux :)